

MODALITÉS DU TRIMESTRE D'AUTOMNE 2021

En raison de la pandémie de COVID-19, le Gouvernement du Québec et la Direction générale de la santé publique ont diffusé des directives et recommandé des pratiques visant à préserver la santé publique.

L'UQAM est soucieuse d'agir dans le respect de ces directives et de ces recommandations aux fins de sa mission d'enseignement.

Conformément à la décision prise le 25 mars dernier par le Conseil d'administration sur la recommandation de la Commission des études, les conditions normales d'enseignement seront rétablies pour le trimestre d'automne 2021 chaque fois que cela sera possible, dans le respect des consignes de la Direction de la santé publique (DSP). Plusieurs activités et services seront également offerts en présentiel.

Les étudiantes et les étudiants, incluant celles et ceux de l'international, doivent donc s'attendre à ce que leur présence régulière sur le campus soit requise pendant le trimestre d'automne 2021.

Selon les consignes qui seront édictées par le ministère de l'Enseignement supérieur et la DSP, il est probable que l'offre de formation comporte également des cours en ligne et à distance.

Des informations sur le mode de prestation des cours du trimestre d'automne 2021 seront communiquées prochainement, en concertation avec les unités de programme.

Les modalités habituelles d'évaluation prévues au [Règlement n° 5 des études de premier cycle](#) et au [Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs](#) s'appliqueront.

Les cours comprenant de l'enseignement en ligne et à distance pourraient être offerts par l'intermédiaire d'applications de communication collaboratives. Il pourrait être obligatoire que certaines évaluations soient faites à distance à l'aide de la caméra et du microphone de votre ordinateur ou tablette.

Sur le campus, l'UQAM s'assurera de mettre en place les conditions propices au respect des directives de santé publique, notamment en matière de distanciation physique, lesquelles se retrouvent sur le site [Info études 2020-2021](#).

Les contenus des cours en ligne et à distance seront accessibles de manière asynchrone, dans la mesure du possible.

Pour plus de détails sur les modalités du trimestre d'automne 2021, nous vous référons à la résolution du Conseil d'administration publiée sur le site du [Secrétariat des instances](#) ainsi qu'au site <https://etudier.uqam.ca/modalites-enseignement>.

Le contexte évolutif de la pandémie ou l'émergence d'une situation particulière à l'UQAM pourraient entraîner, après le début du trimestre d'automne 2021, des modifications aux directives et aux recommandations gouvernementales ou à celles de l'UQAM, ayant pour effet de modifier les modalités de prestation des activités du trimestre d'automne 2021.

L'UQAM tient à vous assurer qu'elle se conformera aux règles en vigueur afin de préserver la santé et la sécurité de la communauté universitaire. Si requis, elle pourrait aller jusqu'à interdire l'accès physique au campus et réviser la prestation d'activités d'enseignement ou de services pour la durée restante du trimestre d'automne 2021.

Afin de favoriser le bon déroulement des activités d'enseignement et des évaluations au cours du trimestre d'automne 2021, l'UQAM demande aux étudiantes et aux étudiants d'avoir accès aux ressources suivantes :

- Ordinateur ou tablette;

- Accès à Internet, idéalement de 10 Mb/s ou plus;
- Suite bureautique à jour; la suite [Office 365](#) est offerte gratuitement à toutes les étudiantes et tous les étudiants inscrits au trimestre d'automne 2021.

Des exigences supplémentaires pourraient être spécifiées par l'UQAM, votre faculté ou votre enseignante ou enseignant, suivant les particularités propres à votre programme.

Les étudiantes et les étudiants qui vivent une situation financière précaire et qui satisfont aux conditions d'admissibilité du fonds d'aide d'urgence de l'UQAM peuvent obtenir une aide ponctuelle et temporaire pour subvenir à leurs besoins immédiats. Pour tous les détails concernant les critères d'admissibilité, veuillez consulter la page [Soutien financier à l'UQAM \(COVID-19\)](#).

Si ces modalités ne vous conviennent pas, conformément au calendrier universitaire, vous avez jusqu'au 14 septembre 2021 pour annuler vos cours sans facturation des droits de scolarité. (Notez que les frais généraux de 78,18 \$ demeurent dus, même lors d'une annulation complète de votre inscription. Ce montant pourrait être légèrement modifié selon le taux d'indexation applicable.)

Si vous demeurez inscrite ou inscrit, vous serez réputée ou réputé avoir accepté les modalités du trimestre d'automne 2021. Au besoin, nous vous invitons à vous référer à votre direction de programme pour toute question relative à votre choix d'activités ou à votre cheminement académique.